

Communiqué de presse

10 accidents mortels au premier semestre

Posieux FR, 14 juillet 2026 - Au cours du premier semestre 2026, agriss et le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) ont recensé 10 accidents mortels en lien avec l'agriculture*. A titre de comparaison, 15 accidents mortels ont été recensés au cours du premier semestre de l'année précédente.

Sept accidents mortels liés à des travaux agricoles.

- Trois personnes sont décédées suite au renversement d'un tracteur ou d'un véhicule agricole.
- Une personne a été coincée lors de l'utilisation d'une machine.
- Une personne a été exposée à des concentrations mortelles de lisier.
- Une personne a été attaquée par un taureau.
- Une personne a été coincée par un tronc d'arbre lors de travaux de bûcheronnage.

Trois accidents mortels impliquant des tiers

Trois tiers ont perdu la vie dans le cadre de travaux agricoles. Ces accidents ont été causés par une collision d'un vélo, d'un cyclomoteur et d'un piéton avec un tracteur ou un outil porté.

Groupes d'âges mixtes

La moyenne d'âge des sept personnes décédées dans un accident lors de travaux agricoles est de 59 ans. La personne la plus jeune avait 33 ans, la plus âgée 78 ans. Trois des personnes accidentées avaient déjà atteint l'âge de la retraite.

Réduire les risques

Dans la routine du quotidien, les dangers sont souvent trop peu perçus, sous-estimés ou même ignorés. Les enquêtes sur les accidents révèlent parfois des situations de travail dans lesquelles les risques sont acceptés, consciemment ou inconsciemment.

La campagne "Risque réduit" (www.risquereduit.ch) met précisément cette thématique en avant. Elle présente des situations dangereuses tirées du quotidien agricole et les accompagne de conseils pratiques montrant comment réduire ou éliminer ces risques.

****La collecte de données n'est pas complète***

Il n'existe pas d'obligation de déclarer les accidents agricoles, c'est pourquoi il n'est pas possible de faire des déclarations statistiquement fiables. Les déclarations d'accidents sont recueillies à partir de rapports des médias et de la police ainsi que de déclarations des autorités et des personnes concernées.

Personne de contact pour les questions

Didier Banderet
Spécialiste STPS
didier.banderet@agriss.ch
021 557 99 18



Cet article a été rédigé en collaboration avec agriss.ch.